

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS136/12
WT/DS162/15
28 février 2001
(01-1024)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – LOI ANTIDUMPING DE 1916

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*

La communication ci-après, datée du 28 février 2001, adressée par l'arbitre, M. A. V. Ganesan, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale relative à l'affaire *États-Unis - Loi antidumping de 1916*, WT/DS136/11, WT/DS162/14, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Cette décision sera distribuée aujourd'hui aux Membres de l'OMC et est confidentielle jusqu'à sa distribution.
